L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents : MM Georgette Sciascia, Rudy Merlier, Sophie Cornoté, Sandrine Merlier, Steeve Brault, Angélique Devaux, Christian Delettre, Magali Potin, Bernard Ducrocq, Elodie Donne, Gérard Sorel, Sylvie Sorel, Steeve Brault, Fabrice Lebrun, Emmanuel Viltard, Thierry Horquin, Aurélie Parage

Absents représentés : M. Aurélien Pinard à M. Thierry Horquin, Mme Ophélie Rata à Sandrine Merlier

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h30

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

-Délibération devis Comat&Valco
-Délibération devis menuiseries hangar atelier

L'ensemble des membres présents approuvent les rajouts.

Observations sur le procès-verbal du 05 juin 2026.

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du 05 juin 2026.

L'ordre du jour est abordé.

1. Marché public : Délibération des entreprises retenues – Logement Poste
2. Délibération mission CSPS – Logement Poste
3. Délibération devis Etude Phase 2 Maison de Santé
4. Délibération devis atelier (Menuiseries et Façade)
5. Délibération devis dallage – Maison de santé
6. Délibération chaudière mairie
7. Délibération devis climatisation mairie
8. Délibération devis destruction – 16 rue de Mesmy
9. Délibération devis Comat&Valco
10. Délibération convention TE80 – Candélabre caméra
11. Délibération mise en vente de l'ancienne école maternelle – rue Basse
12. Délibération acceptation de don
13. Autorisation de recours à un contrat PEC
14. Délibération RODP
15. Délibération autorisation de signature de convention sécurité – COB
16. Délibérations subventions église Saint-Martin – Conseil Départemental et Région Hauts-de-France
17. Délibération subvention modernisation de l'éclairage public – Conseil Départemental
18. Délibération instauration de la Taxe sur les Locaux Vacants et Fixation du taux
19. Délibération modification des tarifs de la location de la salle polyvalente

1. Marché public : Délibération des entreprises retenues – Logement Poste

Madame le Maire rappelle l'appel d'offres effectué pour la réfection du logement de la Poste. Elle indique que les dossiers ont été ouverts et étudiés par le SPEE (service gérant la rénovation) ainsi que l'architecte et qu'il convient désormais de délibérer pour fixer les entreprises retenues, selon le classement communiqué :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 – Gros Œuvre	SARL Feutrez Frères	7 214.63€
Lot 2 – Couverture	CABUZEL Couverture	15 058.43€
Lot 3 – Menuiseries extérieures	TERNOIS FERMETURE	30 211.48€
Lot 4 – Cloisons	FLAMANT	27 322.57€
Lot 5 – Carrelages / Faïences	Infructueux	X
Lot 6 – Plomberie / Sanitaires	Chauff&Co	10 000€
Lot 7 – Chauffage	Chauff&Co	20 000€
Lot 8 – Electricité	Electricité Lebrun	6 140€
Lot 9 – Peinture	Côté Peint	8 543.58€
Lot 10 – Menuiseries intérieures	FLAMANT	6 010.29€
TOTAL		130 500.98€

Pour mémoire, le projet avait été estimé à 206 000€ HT.

Le projet est subventionné par l'Etat au titre de la DETR à 39 042€ et au titre du Fond Vert à 44 900€, soit 83 942€ de subvention (environ 55%) et donc un reste à charge communal de 70 662€ HT.

Madame Aurélie Parage demande si la DETR a déjà été perçue.
Madame le Maire rappelle que les subventions sollicitées ne sont versées qu'à la fin des travaux.

Monsieur Fabrice Lebrun étant concerné par le vote, Madame le Maire lui demande de bien vouloir sortir le temps des délibérations.
Entendu cet exposé, l'assemblée délibère, et à la majorité des suffrages exprimés, soit :
Votants : 18 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 18
Pour : 18 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

Décide :
-De retenir la proposition ci-dessus
-D'autoriser Madame le Maire à signer le marché public
-D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que tout décision concernant les avenants

2. Délibération mission CSPS – Logement Poste

Madame le Maire présente le devis proposé par l'architecte concernant la mission CSPS du logement de la Poste (Coordination de sécurité) :

-Megatec Ingénierie : 2 530€ HT

Madame Aurélie Parage fait remarquer qu'il manque la page 2 et 4 du devis.
Le devis complet est passé auprès de l'assemblée.
Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mission obligatoire pour la bonne tenue du chantier.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis présenté, et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issu du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

3. Délibération devis Etude Phase 2 Maison de Santé

Madame le Maire présente les deux devis pour l'étude de la phase 2 de la Maison de Santé, notamment pour réaliser les avant-projets et estimer les travaux.

Atelier 243 : Aménagement d'un studio et de toilettes publiques : 10 500€ HT
Atelier 243 : Extension de la maison de santé : 25 000€ HT

Monsieur Thierry Horquin demande si cette étude concerne le préau.
Madame le Maire répond que oui et ajoute qu'elle concerne le bâtiment des toilettes ainsi que la chatterie présents dans la cour, afin de réaliser un logement pour des étudiants.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'étude, les devis présentés, à l'issu du vote suivant et autorise Madame le Maire à procéder à leur signature :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

4. Délibération devis atelier (Menuiseries et Façade)

Madame le Maire présente des devis pour la façade de l'atelier municipal côté rue et côté cour.

-Enduit façade : RD Multi'Serv – 8 010€ (Pas de TVA applicable)
-Menuiseries : Ternois Fermeture – 10 895.24€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les devis présentés, à l'issu du vote suivant et autorise Madame le Maire à procéder à leur signature :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

5. Délibération devis dallage – Maison de santé

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise 2SPB, qui est intervenu pour la rampe de la maison de santé. Ce devis a été émis après la clôture du chantier, il s'agit d'une régularisation. La dépense était prévue dans le marché initial.

3 783€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis présenté, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

6. Délibération chaudière mairie

Madame le Maire présente le devis pour le remplacement de la chaudière de la mairie. Elle rappelle que cette dépense a été budgétisée lors de l'établissement du budget primitif.

-Chauff&Co : 15 305.75€ HT

Madame le Maire précise que la chaudière actuelle a environ 25 ans.

Monsieur Thierry Horquin demande s'il n'y a qu'un fournisseur ?
Madame le Maire répond que le seuil de dépense n'est pas assez haut pour être dans l'obligation de présenter plusieurs devis.
Elle ajoute avoir présenté le devis à Messieurs Fabrice Lebrun et Rudy Merlier, qui ont les connaissances nécessaires à son étude, et qu'ils l'ont également validé.
Monsieur Christian Delettre rappelle qu'il y a plusieurs années, il n'y avait qu'un fournisseur également, l'entreprise DEJARDIN.
Madame le Maire indique que la société Chauff&Co intervient pour tous les bâtiments communaux et qu'il paraît logique de faire appel à leurs services, tenant compte de leur réactivité.

Madame Aurélie Parage interroge sur une climatisation réversible.
Madame le Maire indique que le chauffage est surtout utilisé dans les salles du bas de la mairie et qu'il serait trop coûteux de changer pour ce mode de chauffage.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis présenté, et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

7. Délibération devis climatisation mairie

Madame le Maire rappelle les canicules de cet été. Elle précise que la commune doit posséder un lieu d'accueil climatisé et présente le devis pour la mise en place d'une climatisation dans la mairie (Salle des mariages et les deux bureaux du bas)

-Chauff&Co : 7 217.40€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis présenté, et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

8. Délibération devis destruction – 16 rue de Mesmy

Madame le Maire présente le devis pour procéder à la démolition de l'habitation sise 16 rue de Mesmy. Elle indique que cette dépense avait été budgétisée et estimée à 25 000€.

-SCHERPEREEL : 23 150€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la destruction du bien sis 16 rue de Mesmy, cadastré AB 48, et approuve le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

9. Délibération devis Comat&Valco

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Comat&Valco pour l'achat et remplacement de barrières et potelets, l'achat de corbeilles et de grilles d'exposition ainsi que de sacs pour les bornes canines :

3 070.08€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le devis présenté, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

10. Délibération convention TE80 – Candélabre caméra

Madame le Maire présente la convention avec Territoire d'Energie Somme pour l'alimentation candélabre pour la caméra au niveau du Harbonnières Grill.

Total des travaux : 3 067€ TTC, avec une prise en charge de la TVA, de 20% du coût HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre par TE80, soit 1 135€ pris en charge par TE80, soit un reste à charge communal de 1 932€.

Madame Aurélie Parage interroge quant à la présence d'une signature sur les documents transmis concernant ce point.
Monsieur Christian Delettre répond que rien n'est validé.

Madame Aurélie Parage demande où sera la caméra.
Monsieur Christian Delettre lui répond qu'elle aura la surprise.
Madame Aurélie Parage répond qu'elle souhaiterait connaître le sens et le positionnement.
Madame le Maire répond qu'elle sera située sur le grand axe.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention pour les travaux présentés, et approuve la convention présentée, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

11. Délibération mise en vente de l'ancienne école maternelle – rue Basse

Madame le Maire indique qu'elle a fait appel à un agent immobilier pour estimer l'ancienne école sise rue Basse. L'estimation s'élève à 120 000€.

Madame le Maire propose de conserver ce prix pour la mise en vente.
Elle précise que le local n'est plus chauffé depuis des années puisque le chauffage a été coupé. Le bâtiment présente des signes d'infiltration. Elle rappelle qu'une étude avait été réalisée pour transformer l'endroit en un Tiers-Lieu, mais les travaux sont trop coûteux et généreraient des frais de fonctionnement par la suite (personnel, entretien…)

Monsieur Thierry Horquin demande si le musée de Monsieur Georges Meunier pourrait être accueilli dans le bâtiment, puisqu'à ce jour, il ne peut pas accueillir les personnes PMR.
Madame le Maire répond que la charge est trop élevée et qu'il y a trop peu de subventions.

Madame le Maire rappelle que Monsieur Régis Ventelon, ancien maire, avait prévu le cabinet médical dans l'ancienne école, mais le bâtiment derrière la mairie était plus sain.
Monsieur Emmanuel Viltart ajoute que si le bien n'est pas vendu, il pourra être transformé en parking.

Madame Angélique Devaux demande s'il y a de l'amiante.
Monsieur Bernard Ducrocq répond que le bâtiment date des années 80, ce qui assure la présence d'amiante.

Monsieur Thierry Horquin demande s'il y a des acheteurs potentiels.
Madame le Maire répond qu'il n'y en a pas pour le moment. Si un acheteur se présente suite à la mise en vente, le conseil municipal sera amené à délibérer de nouveau.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la mise en vente du bien cadastré AD25 pour un montant de 120 000€, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

12. Délibération acceptation de don

Madame le Maire indique avoir reçu un don d'un montant de 300€ de Madame Bernadette CHOUKAIR et qu'il est nécessaire de délibérer afin de l'accepter.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'acceptation du don de 300€, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

13. Autorisation de recours à un contrat PEC

Madame le Maire indique avoir eu un contact avec France Travail et qu'il lui a été proposé de procéder à un contrat CUI (Contrat aidé), subventionné à hauteur de 30% sur 20 heures pour une durée de 9 mois.

Au vu des besoins des services, Madame le Maire propose de procéder à un contrat de 28 heures. L'aide ne sera valable que sur 20 heures.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le recours à un contrat aidé à raison de 28 heures/semaine pour une durée de 9 mois, et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

14. Délibération RODP

Madame le Maire propose au conseil municipal, de fixer le montant de la redevance 2026 due par Natran pour occupation du domaine public.

Pour 2026, le montant des redevances pour Natran s'élève à 144.55 € soit 145€ réparti de la manière suivante :

* Longueur de canalisation à prendre en compte : 11 m
* Taux retenu : 0.035 €/mètre

* Taux de revalorisation : 1.44

Formule : (100 + (0.035x linéaire)) x 1.44 = 144.55 € arrondi à 145 €

Elle propose, en amont, d'indiquer sur la délibération que la RODP sera réévaluée chaque année selon l'indice d'ingénierie et l'évolution du linéaire.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la redevance comme présentée et la réévaluation chaque année selon l'indice d'ingénierie et l'évolution du linéaire, à l'issu du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

15. Délibération autorisation de signature de convention sécurité – COB

Madame le Maire indique qu'il lui a été proposé de signer un contrat de sécurité avec la COB de Chaulnes et la Sous-Préfecture.

Ce contrat a pour but de renforcer la présence visible de la gendarmerie, en contrepartie la commune mettra à disposition un espace qui permettra la prise de plainte ou le traitement de dossiers au sein de la commune.

Un diagnostic local sera établi semestriellement avec le Maire et le commandant de brigade.
Il sera également proposé un soutien aux élus, notamment par le biais de formations, d'inscription dans un fichier spécifique pour les appels d'urgence et d'une application à destination des maires.
Il sera également question d'un possible renfort des acteurs formés aux missions de prévention de délinquance (intervenantes sociales gendarmerie).

Madame Aurélie Parage interroge sur l'intervention des gendarmes, considérant les pouvoirs de police du Maire.
Madame le Maire répond que ce contrat est en réalité déjà en place, sans convention. Il s'agit donc d'établir un acte administratif. Elle précise que le seul changement est que la mairie peut mettre à disposition un bureau.

Madame le Maire ajoute que le recrutement d'un policier municipal est fortement envisagé.
Madame Aurélie Parage demande si l'agent sera partagé avec d'autres communes.
Madame le Maire répond qu'il sera à temps plein sur la commune et que le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le contrat présenté et autorise Madame le Maire à le signer, à l'issu du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

16. Délibérations subventions église Saint-Martin – Conseil Départemental et Région Hauts-de-France

Madame le Maire rappelle les travaux de la phase 1 envisagés pour l'église Saint-Martin. Elle indique qu'à ce jour, la DRAC subventionne ces travaux à hauteur de 176 000€.

Il est aujourd'hui possible de solliciter le Conseil Départemental de la Somme au titre du Fond d'Appui des Communes 2026-2030.

Elle ajoute qu'il est également possible, à partir du 1er décembre, de solliciter la Région des Hauts-de-France au titre de l'Aide ciblée Restauration du patrimoine protégé – REPP, pour une subvention allant de 30% à 50%, selon le projet.

Elle rappelle que le montant de la phase 1 s'élève à 520 634€ HT. La commune devrait obtenir 80% de subvention, soit 416 507€, soit un reste à charge de 104 127€HT, réparti comme suit :
-DRAC : 176 000€
-Région des Hauts-de-France : 200 000€
-Conseil Départemental de la Somme : 40 507€

Soit 416 507€ de subventionnement, soit 80%.

Monsieur Thierry Horquin demande si les travaux concernent la toiture.
Madame le Maire confirme et indique qu'il y a également les gouttières qui sont comprises dans cette phase.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Somme et la Région des Hauts-de-France, comme présenté, dans le cadre de la phase 1 des travaux de l'église Saint-Martin, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

17. Délibération subvention modernisation de l'éclairage public – Conseil Départemental

Madame le Maire présente le projet de modernisation de l'éclairage public pour les rues Constantin Renard, Roger Poiré, Allée des écoles, parc des Tilleuls, Impasse de la rue Perdu. Les travaux s'élèvent à 29 179€, dont une prise en charge par Territoire d'Energie Somme pour 10 798€, soit un reste à charge communal de 18 381€, sur lesquels il est possible de solliciter le Conseil Départemental.

Monsieur Christian Delettre intervient pour faire remarquer à Madame Aurélie Parage, que la signature présente sur les documents provient de TE80 et non de la mairie. Il confirme que rien n'a été validé, comme le candélabre du Harbonnières Grill.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Somme, et approuve le projet, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

18. Délibération instauration de la Taxe sur les Locaux Vacants et Fixation du taux

1/ Instauration de la TVLH

Madame le Maire, expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune / l'établissement public de coopération intercommunale.
Considérant que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation constitue un levier important pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché locatif ou à les occuper.

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour (2 pvrs) :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2/ Fixation du taux de la TVLH

Madame le Maire rappelle la délibération n°2026-67, instaurant la taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation sur la commune à compter du 1er janvier 2027.

Expose les dispositions de l'article 1406 *bis* du code général des impôts permettant au conseil … de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Elle propose de fixer le taux, qui ne peut pas dépasser 50%.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, le taux de la taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation à 31.75% à compter du 1er janvier 2027, à l'issu du vote suivant :
Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

19. Délibération modification des tarifs de la location de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels de la location de la salle polyvalente et présente des propositions de changements au 1er janvier 2027 :
-300€ - Pour les habitants
-430€ - Pour les LOTO et extérieurs

-Option Nettoyage de la salle : 200 €

-Chèques de caution :
-200 € pour le nettoyage de la salle ;
-200€ pour la vaisselle ;
-350 € en cas de dégradations ;
-300 € ou 430 € pour le dédit (montant de la location avec les charges) ;

-Tarif vaisselle :
-Fourchettes, couteaux, cuillères à soupe, cuillères à dessert, verres empilables, assiettes à dessert, tasses à café : 0.20€ l'unité
-Coupes, verres à vin, verres à eau, assiettes plates, bols : 0.30€ l'unité
-Tous les ustensiles à 0.30€ l'unité
-Percolateur à 10€ (inchangé)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les tarifs comme présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2027, à l'issu du vote suivant :

Votants : 19 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 19 (2 pvrs)
Pour : 19 (2 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

20. Hors ordre du jour

-Madame le Maire indique que les membres ont reçu le grand livre des dépenses et des recettes et demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

-Madame le Maire présente les devis signés depuis la dernière réunion :

-GADRE : Entretien maison de santé (Reprise de rives et façonnage) : 3 477€ HT

-RAMERY : Curage de fossé route de Rosières : 615€ HT

-RAMERY : Aménagement de l'entrée devant le coiffeur : 1 394€ HT

-RAMERY : Remplacement d'un arceau de sécurité à l'école : 170€ HT

-RAMERY : Réfection d'une cavité : 1 456.25€ HT

-DEREMARQUE : Sol et retouche peinture micro-crèche : 1 921€ HT

-Madame le Maire procède à des explications suite à la diffusion de la communication « Essentiel » le 28 août 2026 :

« Je souhaite procéder à une explication, suite à la diffusion d'une communication provenant de l'équipe « l'Essentiel » en date du 28 août, ainsi que le placardage, affiches et slogans lors de la brocante du 6 septembre dans la rue du Maréchal Leclerc. Dans ce livret, figure un document du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concernant une Opération d'Aménagement et de Programmation. Les OAP sont une composante du PLUi, qui visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives. Ces dernières sont cadrées dans la zone AU du PLUi (conditions d'ouverture de la zone). Dans le PLUi, figure une volonté de l'Etat de faire réduire l'enveloppe foncière des territoires.

L'OAP diffusée a été par ailleurs présentée lors des réunions publiques du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et votée en Conseil Municipal le 10 juillet 2025. Je précise, que la zone était déjà classifiée en 1AU lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme voté en 2008. Nous avons réduit d'au moins plus de la moitié la zone constructible lors du PLUi, sachant que le reste de la parcelle devra être aménagée, arborée et végétalisée. L'un des objectifs du PLUi étant la mise en valeur de l'environnement et de l'écologie.

Cette OAP, prévoit la création de 35 logements, mais comme cela a été expliqué précédemment, il s'agit d'une programmation et rien n'a été défini par le Conseil Municipal. Il s'agissait simplement de conserver une enveloppe foncière cohérente afin d'apporter une solution de logement en cas de demande. Si un projet voyait le jour, il n'occuperait pas la totalité de la parcelle, qui serait aménagé pour conserver le « Poumon Vert ». »

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h05.
Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,

Délibérations : séance du 28 septembre 2026

2026-53	Marché Public – Appel d'Offres – Logement Poste
2026-54	Logement Poste – Devis mission CSPS
2026-55	Maison de Santé – Devis étude de la phase 2 - Extension
2026-56	Devis atelier – Menuiseries du hangar et enduit
2026-57	Devis dallage de la Maison de Santé
2026-58	Devis changement de la chaudière de la mairie
2026-59	Devis climatisation mairie
2026-60	Devis destruction 16 rue de Mesmy
2026-61	Convention TE80 – Candélabre caméra – Rue Raoul Defruit
2026-62	Mise en vente de l'ancienne école – rue Basse
2026-63	Acceptation de don
2026-64	Autorisation de recours à un CUI
2026-65	RODP Gaz – Natran
2026-66	Autorisation de signature – Convention de sécurité COB
2026-67	Demande de subventions – Eglise Saint-Martin
2026-68	Demande de subvention – Travaux de modernisation de l'éclairage public
2026-69	Instauration de la Taxe sur les Logements Vacants
2026-70	Fixation du taux de la Taxe sur les Logements Vacants
2026-71	Tarifs location de la salle polyvalente au 1er janvier 2027